



**Appel à candidature  
pour un séjour comme chercheur résident auprès de l'École française de Rome  
Année universitaire 2018-2019**

Les Écoles françaises à l'étranger proposent des séjours comme chercheurs résidents pour des collègues titulaires ou contractuels.

À l'École française de Rome (EFR), ils sont accueillis pour une durée d'un semestre éventuellement renouvelable, pour contribuer à la réalisation d'un programme scientifique en collaboration avec l'EFR<sup>1</sup>. L'accueil est réglé par convention entre l'EFR et l'organisme de rattachement de ces chercheurs. L'École met à leur disposition tous ses moyens matériels et scientifiques pour faciliter la réalisation de leur programme.

Une aide pour favoriser leur séjour hors de leur résidence peut en outre être proposée par l'EFR lorsque le candidat ne bénéficie pas de financements extérieurs propres :

- pour ceux qui se logent pour l'intégralité de la période par eux-mêmes dans Rome, une aide de 2000€ mensuels est octroyée ;
- pour ceux qui sont logés dans l'immeuble de la Piazza Navona pour l'intégralité de la période, l'aide mensuelle est de 1200€ sur lesquels est effectué un prélèvement de 600€ pour le loyer du studio (chambre-cuisine-salle d'eau) ;
- pour tous, remboursement d'un voyage par semestre vers leur résidence principale, sur la base du tarif économique.

L'EFR propose pour l'année universitaire 2018-2019, sans préjuger d'autres demandes susceptibles d'être prises en compte sans aide financière, un total de 36 mensualités d'aide à la mobilité. En fonction des possibilités de financements qui resteraient disponibles, la commission pourra aussi examiner des demandes d'aide de séjour pour le premier semestre 2018. Une attention particulière sera portée aux dossiers s'inscrivant dans les champs disciplinaires relevant des sciences sociales.

Les dossiers, comportant un bref CV avec bibliographie sélective, une lettre de motivation détaillée précisant la période de séjour sollicitée et une autorisation de résidence à Rome émanant de l'institution d'appartenance (conseil académique, ou conseil scientifique, ou UFR, ou département, ou laboratoire), peuvent être envoyés, par courriel, au secrétariat de la direction des études concernée par le programme de recherches dans lequel s'insère la mobilité, avec copie à la direction ([direction@efrome.it](mailto:direction@efrome.it)), dans les délais suivants :

- au plus tard le 17 octobre 2017 pour les dossiers sollicitant une aide financière ;
- au fil de l'eau pour les autres dossiers.

Pour les dossiers portant sur la période antique : [secrant@efrome.it](mailto:secrant@efrome.it)

Pour les dossiers portant sur la période médiévale : [secrma@efrome.it](mailto:secrma@efrome.it)

Pour les dossiers portant sur les époques moderne et contemporaine : [secrmod@efrome.it](mailto:secrmod@efrome.it)

Les chercheurs sollicitant une aide à la mobilité seront informés de l'issue de leur demande dans la première quinzaine de novembre

---

<sup>1</sup> Les programmes de l'EFR sont consultables sur son site <http://www.efrome.it/la-recherche/programmes.html>